



REPUBLIQUE DU NIGER
CABINET DU PREMIER MINISTRE
AUTORITE DE REGULATION MULTISECTORIELLE

Décision N° 72 /CNR/ARM/ 12 du 28 AOÛT 2012

Portant mise en demeure de CELTEL NIGER S.A de se conformer à la décision N°26/CNR/ARM/ 2012 du 21 mars 2012 portant fixation du tarif de terminaison d'appel international de transit.

L'Autorité de Régulation Multisectorielle,

- Vu l'ordonnance N° 99-044 en date du 26 octobre 1999 modifiée et complétée par la loi 2005-31 du 1^{er} décembre 2005 et l'ordonnance N°2010-83 du 16 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement d'une Autorité de Régulation Multisectorielle ;
- Vu l'ordonnance N° 99-045 en date du 26 octobre 1999 modifiée et complétée par l'ordonnance N°2010-89 du 16 décembre 2010, portant réglementation des télécommunications ;
- Vu le décret N° 2000-399/PRN/MC du 12 octobre 2000 portant modalités d'établissement et de contrôle des tarifs des services de télécommunications ;
- Vu le décret N° 2010-797/PRN/PM du 16 décembre 2010 portant nomination du Président du Conseil National de Régulation ;
- Vu le décret N° 2011-110/PCSRD/PM du 17 février 2011 portant nomination des membres du Conseil National de Régulation ;
- Vu le décret N° 2010-796/PRN/PM du 16 décembre 2010 portant nomination de la Directrice Générale de l'Autorité de Régulation Multisectorielle ;
- Vu le décret N° 2011-652/PRN/PM du 09 décembre 2011 portant nomination du Directeur Sectoriel Télécommunications à l'Autorité de Régulation Multisectorielle ;
- Vu l'arrêté N° 075/MC du 08 décembre 2000 accordant à Celtel Niger S.A la licence pour l'établissement et l'exploitation de réseau de télécommunications cellulaire ouvert au public de norme GSM au Niger et le cahier des charges s'y rattachant ;
- Vu la décision N° 26/CNR/2012 du 21 mars 2012, portant fixation du tarif de terminaison d'appel international de transit ;
- Vu la lettre N°090 du 08 août 2012 de la Directrice Générale de l'Autorité de Régulation Multisectorielle ;
- Vu la lettre-réponse N°CELTEL/N/DR/HMD/sms/107/08/2012 du 14 août 2012 de Celtel Niger S.A ;
- Sur présentation de la Directrice Générale de l'Autorité de Régulation Multisectorielle ;

M. B.

